



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 14 MAI 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Myriam Léger, Greffière adjointe
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-05-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of May 14, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 25, il répond aux questions de 2 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 32.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

RÉSOLUTION N° 24-05-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of April 16, 2024 and the Special Meeting of April 29, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 16, 2024 and the Special Meeting of April 29, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 16, 2024 and the Special Meeting of April 29, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Adhésion au regroupement d'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période 2024-2029

RÉSOLUTION N° 24-05-03

Objet : Adhésion au regroupement d'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période 2024-2029

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1. de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Royal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances contre les cyber-risques pour la période 2024-2029 ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-05-03

Subject: Participation in the cooperative purchase for cyber risk insurance for the 2024-2029 period

WHEREAS in compliance with section 29.9.1. of the *Cities and Towns Act*, Town of Mount Royal wishes to join the Union des municipalités du Québec (UMQ) and its group for the cooperative purchase of cyber risk insurance for the 2024-2029 period;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

De joindre, par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'autoriser le maire et le greffier, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

De verser, à l'UMQ, la somme de 355,27 \$, taxes incluses, constituant les frais administratifs du mandataire (UMQ).

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : Poste budgétaire 02-140-00-419 « Honoraires professionnels »

Dépense : 355,27 \$ taxes incluses
Crédit budgétaire : 324,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To join the purchasing group of the Union des municipalités du Québec, and mandate it to grant a contract for cyber insurance products policy to take effect for the period from July 1, 2024, until July 1, 2029.

To authorize the Mayor and the Town clerk to sign, for and on behalf of the municipality, the agreement titled "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques" submitted and appended hereto to form an integral part hereof as if cited in its entirety.

To agree that a municipality that does not currently belong to the group may, by resolution, apply during the policy term to join the current group, provided it is authorized by the UMQ and that the municipality wishing to join the group undertakes to comply with all of the conditions set out in the specifications and to pay the fees required by the UMQ and for the insurance policy and the consultant, awarded accordingly, and that this group-joining shall not occur if it alters the nature of the main elements of the call for tenders, the policy or the mandate involved.

To pay to the UMQ the sum of \$355.27 (taxes included) for the administrative fees.

To charge this expenditure as follows:

Source : 2024 operating budget

Appropriation: Budget item 02-140-00-419 " Honoraires professionnels"

Expenditure: \$355.27 taxes included
Budgetary appropriation: \$324.41

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Adhésion au regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029

RÉSOLUTION N° 24-05-04

Objet : Adhésion au regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1. de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Royal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-05-04

Subject: Participation in the cooperative purchase of liability insurance for skate parks, BMX tracks and similar installations for the 2024-2029 period

WHEREAS in compliance with section 29.9.1. of the *Cities and Towns Act*, the Town of Mount Royal wishes to join the Union des municipalités du Québec (UMQ) and its group for the cooperative purchase of liability insurance for skate parks, BMX tracks and similar installations for the 2024-2029 period;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

De joindre, par les présentes, le regroupement d'achats de l'UMQ et mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

D'autoriser le maire et le greffier, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables » soumise et jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause ;

De verser, à l'UMQ, la somme de 87,38 \$, taxes incluses par année de 2024 à 2029 inclusivement, pour un total de 436,91 \$ taxes incluses, constituant les frais administratifs du mandataire (UMQ) ;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Budgets de fonctionnement 2024, 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029

Imputation : Poste budgétaire 02-140-00-419 « Honoraires professionnels »

Dépense : 436,91 \$ taxes incluses
Crédit budgétaire : 398,95 \$

Pour les années 2025, 2026, 2027, 2028 & 2029, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To join the purchasing group of the UMQ and mandate it to grant a contract for a liability insurance for skate parks, BMX tracks and similar installations for the period from June 1, 2024 to May 31, 2029;

To authorize the Mayor and the Town clerk to sign, for and on behalf of the municipality, the agreement titled "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables" submitted and appended hereto to form an integral part hereof as if cited in its entirety;

To agree that a municipality that does not currently belong to the group may, by resolution, apply during the policy term to join the current group, provided it is authorized by the UMQ and that the municipality wishing to join the group undertakes to comply with all of the conditions set out in the specifications and to pay the fees required by the UMQ and for the insurance policy and the consultant, awarded accordingly, and that this group-joining shall not occur if it alters the nature of the main elements of the call for tenders, the policy or the mandate involved;

To pay, to the UMQ, the sum of \$87.38, taxes included, per year from 2024 to 2029 inclusively, for a total of \$436.91, taxes included, for the administrative fees of the agent (UMQ);

To charge this expenditure as follows:

Source : 2024, 2025, 2026, 2027, 2028 & 2029 operating budgets

Appropriation: Budget item 02-140-00-419 " Honoraires professionnels"

Expenditure: \$436.91 taxes included
Budgetary appropriation: \$398.95

For the years 2025, 2026, 2027, 2028 and 2029, the credits required for this purpose will be maintained in the Town's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Servitude pour garage de stationnement souterrain - 152 avenue Jasper

RÉSOLUTION N° 24-05-05

Objet : Servitude pour garage de stationnement souterrain - 152 avenue Jasper

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'approuver l'acte de servitude entre la Ville et Kamran Ahmed et Carolin Wett concernant le garage de stationnement souterrain situé au 152 avenue Jasper;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-05

Subject: Servitude for underground parking garage - 152 Jasper Avenue

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To approve the deed of servitude between the Town and Kamran Ahmed and Carolin Wett regarding the underground parking garage located at 152 Jasper Avenue;

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign this deed of servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2024

RÉSOLUTION N° 24-05-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} avril au 30 avril 2024 :

Masse salariale : 2 077 808 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 059 512 \$

Assurances : 6 745 \$

Frais de financement : 353 113 \$

Remboursement en capital - Dette à long terme : 1 312 000 \$

Total des déboursés : 5 809 178 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-06

Subject: Ratification of disbursements for the period of April 1st to April 30th, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1st to April 30th, 2024:

Payroll: \$2,077,808

Suppliers and other payments: \$2,059,512

Insurance: \$6,745

Financing costs: \$353,113

Principal reimbursements - long term debt: \$1,312,000

Total disbursements: \$5,809,178

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Décoration extérieure des fêtes

RÉSOLUTION N° 24-05-07

Objet : Décoration extérieure des fêtes

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000,00 \$ (taxes incluses) en 2024 pour les décorations extérieures des fêtes comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 24-05-07

Subject: Outdoor holiday decorations

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$35,000.00 (taxes included) in 2024 for exterior holiday decorations, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser une dépense de 87 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la décoration extérieure des fêtes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 87 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la décoration extérieure des fêtes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 52 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 28 mars 2027, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la décoration extérieure des fêtes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie DU VERT AU ROUGE INC., le contrat (C-2024-47) à cette fin pour un montant total de 79 884,63 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 28 mars 2025 pour la première année et au même montant, mais ajustés annuellement selon l'IPC pour les deux (2) autres années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance
Budgets de fonctionnement 2024 à 2027

Imputation
02-761-00-457 « Services externes - Décoration des Fêtes »

Contrat: 239 653,89 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente ;

Dépenses: 262 500,00 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente ;

Crédit: 239 97,49 \$ pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année subséquente.

Pour les années 2025, 2026 et 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense of \$87,500.00 (taxes included) for the period from January 1 to December 31, 2025, plus the costs associated with the application of the CPI for exterior holiday decoration, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$87,500.00 (taxes included) for the period from January 1 to December 31, 2026, plus the costs associated with the application of the CPI for exterior holiday decoration, including all costs accessories, if applicable;

To authorize an expense of \$52,500.00 (taxes included) for the period from January 1 to March 28, 2027, plus the costs associated with the application of the CPI for exterior holiday decoration, including all incidental costs, if applicable;

To award to the company DU VERT AU ROUGE INC., the contract (C-2024-47) for this purpose for a total amount of \$79,884.63 (taxes included) for the period from November 1, 2024, to March 28, 2025, for the first year and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the other two (2) subsequent years, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source
Operating budgets 2024 to 2027

Appropriation
02-761-00-457 "Services externes - Décoration des Fêtes"

Contract: \$239,653.89 (taxes included) for 3 years plus costs associated with adjustment according to the CPI each subsequent year;

Expenses: \$262,500.00 (taxes included) for 3 years plus the costs associated with the adjustment according to the CPI each subsequent year;

Credit: \$239,697.49 for 3 years plus costs associated with the CPI adjustment each subsequent year.

For the years 2025, 2026 and 2027, the credits required for this purpose will be maintained in the town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Approbation du processus d'appel d'offres et des grilles de pondération pour la sélection d'un concepteur-constructeur pour le Centre Sportif et Communautaire (CSC)

RÉSOLUTION N° 24-05-08

Objet : Approbation du processus d'appel d'offres et des grilles de pondération pour la sélection d'un concepteur-constructeur pour le Centre Sportif et Communautaire (CSC)

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'approuver le processus d'appel d'offres en deux étapes pour le choix du concepteur-constructeur pour le Centre Sportif et Communautaire ;

D'approuver la grille de pondération permettant de qualifier les proposant ;

D'approuver la grille de pondération permettant de qualifier les offres de l'appel de proposition pour la construction ainsi que le calcul d'attribution des points en fonction du prix soumissionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-08

Subject: Approval of the tender process and weighting grids for the selection of a design-builder for the Community and Sports Centre (CSC)

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To approve the two-stage bidding process for the selection of the design-builder for the Community and Sports Centre;

To approve the weighting grid for qualifying bidders;

To approve the weighting grid to qualify bids for the construction and the calculation of points based on bid price.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison de sable pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs.

RÉSOLUTION N° 24-05-09

Objet : Fourniture et livraison de sable pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs.

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 6 860,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 novembre au 31 décembre 2024 pour la fourniture et la livraison de sable pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 24 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la fourniture et la livraison de sable pour l'entretien des rues et trottoirs comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 24 500,00 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la fourniture et la livraison de sable pour l'entretien des rues et des trottoirs comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 17 640,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2027, plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la fourniture et la livraison de sable pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs,

RESOLUTION NO. 24-05-09

Subject: Supply and delivery of sand for winter maintenance of streets and sidewalks.

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$6,860.00 (taxes included) for the period from November 15 to December 31, 2024, for the supply and delivery of sand for winter maintenance of streets and sidewalks, including all incidental costs, where applicable;

To authorize an expense of \$24,500.00 (taxes included) for the period between January 1 and December 31, 2025, plus the costs associated with the application of the CPI for the supply and delivery of sand for the maintenance of streets and sidewalks including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$24,500.00 (taxes included) for the period between January 1 and December 31, 2026, plus the costs associated with the application of the CPI for the supply and delivery of sand for the maintenance of streets and sidewalks including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$17,640.00 (taxes included) for the period from January 1 to April 30, 2027, for the supply and delivery of sand for winter maintenance of streets and sidewalks, including all incidental costs, if applicable;

comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie LES SABLES THOUIN INC. le contrat C-2024-50 au prix unitaire soumis pour un montant total de 22 333,89 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 novembre 2024 au 30 avril 2025 pour la première saison et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux (2) années subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance
Budgets de fonctionnement 2024 à 2027

Imputation : Compte budgétaire 02-330-00-622
« Matériel - Sel, sable »

Contrat : 67 001,67 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons, plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027;

Dépenses : 73 500,00 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons, plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027;

Crédit : 67 115,30 \$ (taxes incluses) pour 3 saisons, plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC chaque année de 2025 à 2027.

Pour les années 2025-2026-2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the company - LES SABLES THOUIN INC. contract C-2024-50 at unit price submitted for a total amount of \$22,333.89 (taxes included) for the period from November 15, 2024, to April 30, 2025, for the first season and at the same amount, but adjusted annually according to the CPI for the following two (2) seasons, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source
Operating budgets 2024 to 2027

Appropriation: 02-330-00-622 "Matériel - Sel, sable"

Contract: \$67,001.67 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the adjustment according to the CPI each year from 2025 to 2027;

Expenditures: \$73,500.00 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the CPI adjustment each year from 2025 to 2027;

Credit: \$67,115.30 (taxes included) for 3 seasons plus costs associated with the CPI adjustment each year from 2025 to 2027.

For the years 2025-2026-2027, the appropriations required for this purpose will be maintained in the town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison de pierre concassée - Modification de la résolution n°24-03-22

RÉSOLUTION N° 24-05-10

Objet : Fourniture et livraison de pierre concassée - Modification de la résolution n°24-03-22

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De modifier la résolution n°24-03-22, en remplaçant :

- dans le premier paragraphe, « 1er avril » par « 1er mars »;

- dans le deuxième paragraphe « 31 mars » par « 28 février ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-10

Subject: Supply and delivery of crushed stone - Modification to Resolution no. 24-03-22

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To amend resolution No. 24-03-22, by replacing:

- in the first paragraph, "April 1st" by "March 1st";

- in the second paragraph, "March 31" by "February 28".

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Dépenses supplémentaires - Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk

RÉSOLUTION N° 24-05-11

Objet : Dépenses supplémentaires - Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 426,96 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

De modifier le PTI pour le projet 2023-710-12 - « Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk » en augmentant le crédit budgétaire de 15 000 \$;

D'affecter 16 426,96 \$ (taxes incluses) du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissements pour financer une partie du projet de remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Surplus accumulé non affecté : 16 426,96 \$ (taxes incluses)

Imputation : Poste budgétaire 22-700-00-718 - Projet 2023-710-12 - « Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk »

Dépenses : 16 426,96 \$ (taxes incluses)
Crédits : 15 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-11

Subject: Additional expenses - Replacement of sports lighting at Danyluk Park

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an additional expense of \$16,426.96 (taxes included) for the replacement of the sport's lighting at Danyluk Park, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the triennial capital expenditure program accordingly;

To modify the TCP for project 2023-710-12 "Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk" by increasing the budgetary credit by \$15,000;

To appropriate \$16,426.96 (taxes included) from the Town's accumulated surplus to investment activities for financing a portion of the project to replace the lighting of the sports fields at Danyluk Park;

To charge this expenditure as follows:

Source: Non-appropriated accumulated surplus: \$16,426.96 (taxes included)

Appropriation : Budget account : 22-700-00-718 - Project 2023-710-12 - « Remplacement de l'éclairage des plateaux sportifs au parc Danyluk »

Expenses: \$16,426.96 (taxes included)
Credits: \$15,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Collecte et transport des matières recyclables pour les villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue

RÉSOLUTION N° 24-05-12

Objet : Collecte et transport des matières recyclables pour les villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective des matières recyclables sur l'ensemble de la province du Québec, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (le « Règlement ») ;

RESOLUTION NO. 24-05-12

Subject: Collection and transport of recyclable materials for Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mount Royal and Sainte-Anne-de-Bellevue

WHEREAS Éco Entreprises Québec (ÉEQ) is the management organization designated by the Government of Quebec to develop, implement and financially support the selective collection of recyclable materials throughout the Province of Quebec, under the Regulation respecting a system of selective collection of certain residual materials (CQLR, c. Q-2, r. 46.01) (the "Regulation");

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal (ou groupement de municipalités) portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

ATTENDU QUE la résolution 2023-10-682, concernant la création d'un groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal pour la collecte et le transport des matières recyclables, désigne la Ville de Beaconsfield comme l'organisme municipal signataire d'une entente avec d'Éco Entreprises Québec ;

ATTENDU QUE la résolution 2024-03-067 vise la modification du groupement de municipalités pour la collecte et le transport des matières recyclables et amendement de l'entente intermunicipale relativement au groupement afin d'y intégrer la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE la résolution 2024-02-060 autorise la signature de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec ;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 273 583,33 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2024 pour la collecte et le transport des matières recyclables (TP 2024-02), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 195 416,67 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 pour la collecte et le transport des matières recyclables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense annuelle de 469 000,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2026 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la collecte et le transport des matières recyclables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 195 416,67 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2027 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour la collecte et le transport des matières recyclables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

WHEREAS the Regulation provides for the conclusion of an agreement between ÉEQ and a municipal body (or group of municipalities) relating to the collection and transportation of the materials referred to in Section 24 of the Regulation;

WHEREAS the resolution 2023-10-682, concerning the creation of the group of municipalities comprising the cities of Beaconsfield, Dorval, Kirkland and Mount Royal for the collection and transport of recyclable materials, designates the City of Beaconsfield as the signatory municipal body to an agreement with Éco Entreprises Québec;

WHEREAS resolution 2024-03-067 aims to modify the group of municipalities for the collection and transport of recyclable materials and to amend the intermunicipal agreement relating to the group in order to include the city of Sainte-Anne-de-Bellevue;

WHEREAS resolution 2024-02-060 authorizes the signing of the partnership agreement with Éco Entreprises Québec;

WHEREAS the Regulation prescribes the minimum content of this agreement, in particular with regard to the parameters surrounding collection and transportation services, the conditions surrounding the awarding of contracts for these services and the terms relating to quality control;

WHEREAS the Parties agree on the need to immediately implement certain parts of the agreement to take place without delay, namely the call for tenders process for the provision of collection and transportation services for recyclable materials;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense of \$273,583.33 (taxes included) for the period from June 1 to December 31, 2024, for the collection and transport of recyclable materials, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$195,416.67 (taxes included) for the period from January 1 to May 31, 2025, for the collection and transport of recyclable materials, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an annual expense of \$469,000.00 (taxes included) for the period from June 1, 2025 to December 31, 2026, plus the costs associated with the application of the CPI for the collection and transport of recyclable materials, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$195,416.67 (taxes included) for the period from January 1 to May 31, 2029, plus the costs associated with the application of the IPC for the collection and transport of garden and food waste, including all incidental costs, if applicable;

D'accorder à la compagnie 9386-0120 QUÉBEC INC. (SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360) le contrat TP 2024-02 concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour les villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue aux prix unitaires soumis pour un total de 426 514,09 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er juin 2024 au 28 mai 2027 avec deux (2) options de renouvellement d'une année, conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance
Budget de fonctionnement 2024 à 2027

Imputation : 02-452-00-446 « Services extérieurs – Collectes sélectives »

Contrat : 1 279 542,27 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC à chaque année subséquente de 2025 à 2027

Dépense : 1 407 000,00 \$ (taxes incluses) pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC à chaque année subséquente de 2025 à 2027

Crédit : 1 284 778,53 \$ pour 3 ans plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC à chaque année subséquente de 2025 à 2027

Pour les années 2025 à 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To grant the company 9386-0120 QUÉBEC INC. (SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360) the contract TP 2024-02 concerning the collection and transportation of recyclable materials for the cities of Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mount Royal and Sainte-Anne-de-Bellevue at unit prices submitted for a total of \$426,514.09 (taxes included) for the period from June 1, 2024 to May 28, 2027 with two (2) one-year renewal options, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source
Operating budget 2024 to 2027

Appropriation: 02-452-00-446 "External services – Selective collections"

Contract: \$1,279,542.27 (taxes included) for 3 years plus costs associated with the adjustment according to the CPI for each subsequent year from 2025 to 2027 to 9064-3032 QUÉBEC INC. (JR SERVICES SANITAIRES)

Total expense: \$1,407,000 (taxes included) for 3 years plus costs associated with the CPI adjustment for each subsequent year from 2025 to 2027

Credit: \$1,284,778.53 for 3 years plus costs associated with the CPI adjustment for each subsequent year from 2025 to 2027

For the years 2025 to 2027, credits required for this purpose will be maintained in the Town's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Autorisation de la signature de l'entente N° 202255 avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable

RÉSOLUTION N° 24-05-13

Objet : Autorisation de la signature de l'entente N° 202255 avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'entente No 202255 avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux relatifs aux éléments structuraux de l'Autoroute 40 sous la responsabilité de Ville de Mont-Royal, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville ;

D'autoriser une dépense maximale de 3 995 035,60 \$ (taxes incluses) pour les travaux prévus à l'entente ;

D'autoriser un emprunt de 150 000 \$ au fonds de roulement pour acquitter une partie de cette dépense et de le rembourser sur une période de 5 ans.

RESOLUTION NO. 24-05-13

Subject: Authorization to sign Agreement No. 202255 with the "Ministère des Transports et de la Mobilité durable"

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the Mayor and Town Clerk to sign agreement No. 202255 with the "Ministère des Transports et de la Mobilité durable" for the reconstruction work of structural elements of Highway 40 under the responsibility of Town of Mont-Royal, and this in the Town's best interests;

To authorize a maximum expenditure of \$3,995,035.60 (taxes included) for the work provided for in the agreement;

To authorize a loan of \$150,000 from the working fund in order to cover a portion of the expenses and to repay this amount over a period of 5 years.

Provenance

Fonds de roulement (150 000 \$ amorti sur une période de 5 ans)

Règlement d'emprunt E-2203 (348 000 \$ remboursé sur une période 20 ans)

Règlement d'emprunt E-2403 (3 150 000 \$ amorti sur une période de 25 ans)

Imputation: Poste budgétaire 22-300-00-712 - Projet 2020-320-23 : « Réparation du viaduc - voie de service CDL entre Canora et Dunkirk »

Dépense : 3 995 035,60 \$ (taxes incluses)
Crédits : 3 648 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source

Working fund (\$150,000 reimbursed over 5 years)

Loan By-law E-2203 (\$348,000 amortized over a period of 20 years)

Loan By-law E-2403 (\$3,150,000 amortized over a period of 25 years)

Appropriation: Budget account: 22-300-00-712 - Project 2020-320-23: "Réparation du viaduc - voie de service CDL entre Canora et Dunkirk"

Expenditure: \$3,995,035.60 (taxes included)
Credits: \$3,648,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Résilier la résolution n°22-06-08 pour la fourniture et livraison d'un Ford Police InterceptorHybride - contrat C-2022-76

RÉSOLUTION N° 24-05-14

Objet : Résilier la résolution n°22-06-08 pour la fourniture et livraison d'un Ford Police Interceptor Hybride - contrat C-2022-76

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De résilier la résolution n° 22-06-08 octroyant le contrat C-2022-76 à la compagnie JACQUES OLIVIER FORD INC., pour la fourniture et livraison d'un Ford Police Interceptor Hybride.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-14

Subject: Rescind resolution no. 22-06-08 for the supply and delivery of a Ford Police Interceptor Hybrid - contract C-2022-76

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To rescind resolution no. 22-06-08 awarding contract C-2022-76 to JACQUES OLIVIER FORD INC. for the supply and delivery of a Ford Police Interceptor Hybrid.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-05-15

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 avril 2024 :

Plan n° 1 : 423 Glengarry pour « Modification d'une ouverture en façade arrière » ;

Plan n° 2 : 425 Vivian pour « Changement des portes et fenêtres », sous les réserves suivantes ;

- l'option 1 en beige sans carreau est acceptable, car la couleur ardoise ne s'intègre pas bien au reste de la façade, jugée trop contrastante ;

RESOLUTION NO. 24-05-15

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on April 19th, 2024;

Plan no. 1: 423 Glengarry for "Modification of a rear facade opening";

Plan no. 2: 425 Vivian for "Change of doors and windows"; subject to the following:

- option 1 in beige without panes is acceptable, as the slate color does not blend in well with the rest of the facade, it is considered too contrasting;

- un échantillon du beige doit être soumis au service avec photo de la maison existante préalablement à l'émission du permis ;

- la porte proposée est recevable ;

Plan n° 3 : 260 Appin pour « Modification au PIIA : Modifications aux ouvertures de la façade arrière » ;

Plan n° 5: 468 Trenton pour « Modifications des façades », sous la réserve suivante :

- option 2, revêtement métal couleur fusain 306 (modèle LCD12 rainuré) de Duchesne et portes et fenêtres couleur: 523 Gris Charbon de Magistral ;

Plan n° 8 : 152 Highfield pour « Modification du PIIA : Modification des façades » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 19 avril 2024 :

Plan n° 4 : 821 Caledonia pour « Modifications au PIIA pour modifications aux fenêtres, à la marquise du garage et à l'entrée principale », non favorable selon les motifs suivants :

- maintenir le projet précédemment approuvé au permis 2023-0240 en date du 10 mai 2023, car il s'agit d'une nouvelle construction, suite à une démolition :

- toutes les fenêtres en saillie doivent être intégrées. Des modifications sont requises ;

- la marquise doit être conservée au-dessus de la porte de garage ;

- les carreaux dans les fenêtres du mur arrière doivent être maintenus, le carrelage est requis pour l'ensemble des fenêtres, tel que prescrit au règlement sur les PIIA ;

Plan n° 7 : 300 Strathcona pour « Peindre toutes les fenêtres et boiseries en noir », non favorable selon les motifs suivants :

- conservez la couleur des fenêtres existantes, elles sont vernies, plutôt que de les peindre ;

- pour les colombages, conserver la même couleur que l'existant ou démontrer qu'un ton de brun ou du grège serait intégré, car la proposition ne s'intègre pas, elle est trop contrastante ;

- un échantillon de la nouvelle couleur devra être déposé contre la pierre pour la suite du dossier;

Plan n° 9 : 554 Carlyle pour « Modification des façades », non favorable selon les motifs suivants :

- un projet complet et conforme doit être soumis, avec des plans détaillés ;

- revoir la coloration proposée en évitant un trop grand contraste ;

- maintenir la pierre sur l'ensemble du garage ;

- a sample of the beige must be submitted to the department with a photo of the existing house before the permit is issued;

- the proposed door is acceptable;

Plan no. 3: 260 Appin for "Modifications to rear facade openings";

Plan no. 5: 468 Trenton for "Modifications to facades"; subject to the following:

- option 2, Duchesne 306 charcoal-colored metal cladding (LCD12 grooved model) and Magistral 523 Charcoal Grey doors and windows;

Plan no. 8: 152 Highfield for "Modification of PIIA: Modification of facades";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on April 19, 2024:

Plan no. 4: 821 Caledonia for "Modifications to the PIIA for modification to windows, garage awning and main entrance"; not favorable due to the following:

- maintain the project previously approved in permit 2023-0240 dated May 10, 2023, as it is a new construction, following a demolition:

- all projecting windows must be integrated. Modifications are required;

- the awning above the garage door must be retained;

- the panes in the rear wall windows must be maintained; tiles are required for all windows, as stipulated in the PIIA by-law;

Plan no. 7: 300 Strathcona for "Paint all windows and woodwork black"; not favorable due to the following:

- keep the color of existing windows, which are varnished, rather than painting them;

- for half-timbering, keep the same color as the existing or show that a shade of brown or greige would be integrated, as the proposal is not integrated, it is too contrasting;

- a sample of the new color will have to be deposited against the stone for the rest of the file;

Plan no. 9: 554 Carlyle for "Modifications to facades"; not favorable due to the following:

- a complete, conforming project must be submitted, with detailed plans;

- review the proposed color scheme, avoiding excessive contrast;

- maintain the stone throughout the garage;

- la marquise et la cheminée sont non recevables ;

- garde-corps au balcon devra être plus traditionnel ;

- la marquise n'est pas un élément architectural à ajouter ;

- le mur latéral de gauche, visible du parc, est à retravailler ;

- travailler le projet en lien avec les plans d'origine et les critères du PIIA ;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 3 mai 2024 :

Plan no 2: 49 Linwood pour « Modification des ouvertures sur le mur arrière » ;

Plan no 5: 951 Dumfries pour « Modification de la fenestration sur l'appentis du toit » ;

Plan no 6: 5750 Royalmount pour « Agrandissement sur les deux côtés latérales », sous la réserve suivante :

- les exigences minimales concernant le stationnement doivent être respectées ;

Plan no 7: 116 Dunrae pour « Remplacement de la porte de façade » ;

Plan no 9: 840 Caledonia pour « Modification PIIA : Nouveau revêtement de pierre », sous la réserve suivante :

- doit être une pierre naturelle ;

Plan no 10: 117 Dobie pour « Nouvelle terrasse en cour arrière et modification de fenêtres » ;

Plan no 11: 5750 Côte-de-Liesse pour « Modification PIIA : Nouveau bâtiment commercial : concessionnaire automobiles » ;

Plan no 12: 300 Strathcona pour « Peindre toutes les fenêtres et boiseries » ;

Plan no 13: 123 Balfour pour « condamner une porte de côté et la remplacer par une vitre fixe », sous la réserve suivante :

- le panneau du tympan doit s'aligner avec le haut des appuis de fenêtres et seulement un barreau horizontal au centre pour diviser la partie supérieure ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 3 mai 2024 :

Plan no 13 : 123 Balfour pour « Remplacement des escaliers », non favorable selon les motifs suivants :

- des contre marches doivent être ajoutés ;

- the awning and chimney are not acceptable;

- balcony railings should be more traditional;

- the awning is not an architectural element to be added;

- the side wall on the left, visible from the park, needs to be reworked;

- work on the project in line with the original plans and PIIA criteria;

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on May 3rd, 2024;

Plan no. 2: 49 Linwood for «Modification of rear wall openings»;

Plan no. 5: 951 Dumfries for «Modification of windows on roof»;

Plan no. 6: 5750 Royalmount for « Extension on both sides», subject to the following:

- minimum parking requirements must be met;

Plan no. 7: 116 Dunrae for «Replacement of front door»;

Plan no. 9: 840 Caledonia for «PIIA modification: New stone cladding», subject to the following:

- must be a natural stone;

Plan no. 10: 117 Dobie for «New backyard terrace and window modifications»;

Plan no. 11: 5750 Côte-de-Liesse for «PIIA modification: New commercial building: car dealership »;

Plan no. 12: 300 Strathcona for «Paint all windows and woodwork»;

Plan no. 13: 123 Balfour for « Seal off a side door and replace it with a fixed pane of glass», subject to the following;

-the panel should line up with the top of the window sills, with only one horizontal bar in the center to divide the top section;

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on May 3rd, 2024:

Plan no. 13: 123 Balfour for "Replace the stairs "; not favorable due to the following:

- risers to be added;

- escalier doit être peinturé ;

- stairs must be painted;

- ajouter des garde-corps conformément au code national du bâtiment et plus appropriés au style de la maison.

- add railings in compliance with the national building code and more appropriate to the style of the house.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Adoption du Règlement N° E-1907-1 abrogeant le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin

RÉSOLUTION N° 24-05-16

RESOLUTION NO. 24-05-16

Objet : Adoption du Règlement N° E-1907-1 abrogeant le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin

Subject: Adoption of By-law No. E-1907-1 repealing By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-1907-1 abrogeant le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 29 avril 2024 ;

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-1907-1 repealing By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose was preceded by a filing and a notice of motion given on April 29, 2024;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

D'adopter le Règlement N° E-1907-1 abrogeant le Règlement N° E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin.

To adopt By-law No. E-1907-1 repealing By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Adoption du Règlement N° E-2407 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 70 000 000\$ pour la construction d'un centre sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 24-05-17

RESOLUTION NO. 24-05-17

Objet : Adoption du Règlement N° E-2407 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 70 000 000 \$ pour la construction d'un centre sportif et communautaire

Subject: Adoption of By-law No. E-2407 to authorize capital expenditures and a loan of \$70 000,000 for the construction of a Community and Sports Centre

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2407 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 70 000 000\$ pour la construction d'un centre sportif et communautaire a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 29 avril 2024 ;

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2407 to authorize capital expenditures and a loan of \$70 000 000 for the construction of a Community and Sports Centre was preceded by a filing and a notice of motion given on April 29, 2024;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'adopter le Règlement N° E-2407 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 70 000 000 \$ pour la construction d'un centre sportif et communautaire.

Vote contre: La conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

To adopt By-law No. E-2407 to authorize capital expenditures and a loan of \$70 000,000 for the construction of a Community and Sports Centre.

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

CARRIED BY MAJORITY

21. Adoption du Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

RÉSOLUTION N° 24-05-18

Objet : Adoption du Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 16 avril 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1471 divisant le territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-18

Subject: Adoption of By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts was preceded by a filing and a notice of motion given on April 16, 2024;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1471 to divide the Town's territory into eight electoral districts.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Adoption du Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire.

RÉSOLUTION N° 24-05-19

Objet : Adoption du Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 16 avril 2024 ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1472 sur la sécurité publique et la conformité réglementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-19

Subject: Adoption of By-law No. 1472 concerning public security and regulatory compliance

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1472 concerning public security and regulatory compliance was preceded by a filing and a notice of motion given on April 16, 2024;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt By-law No. 1472 concerning public security and regulatory compliance.

CARRIED UNANIMOUSLY

**Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N° 1441-17 modifiant le Règlement de
23. Zonage N° 1441 en ce qui a trait aux normes de stationnement pour l'usage "service
d'hébergement" dans les zones M-801, M-802 et M-803 (secteur du projet Royalmount)**

RÉSOLUTION N° 24-05-20

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N° 1441-17 modifiant le Règlement de Zonage N° 1441 en ce qui a trait aux normes de stationnement pour l'usage « service d'hébergement » dans les zones M-801, M-802 et M-803 (secteur du projet Royalmount)

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement de zonage N° 1441-17 modifiant le Règlement de Zonage N° 1441 en ce qui a trait aux normes de stationnement pour l'usage « service d'hébergement » dans les zones M-801, M-802 et M-803 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement de zonage N° 1441-17 modifiant le Règlement de Zonage N° 1441 en ce qui a trait aux normes de stationnement pour l'usage « service d'hébergement » dans les zones M-801, M-802 et M-803 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 29 mai 2024 à 17h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N° 1441-18 modifiant le règlement de
24. zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les
zones M-801, M-802 et M-803 (secteur du projet Royalmount)**

RÉSOLUTION N° 24-05-21

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N° 1441-18 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803 (secteur du projet Royalmount)

1. Avis de motion

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de Règlement N° 1441-18 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

RESOLUTION NO. 24-05-20

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-17 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to parking standards for the "lodging service" use in zones M-801, M-802 and M-803 (Royalmount project sector)

1. Notice of motion

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1441-17 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to parking standards for the "lodging service" use in zones M-801, M-802 and M-803 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-17 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to parking standards for the "lodging service" use in zones M-801, M-802 and M-803;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on May 29, 2024 at 17:30.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-05-21

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-18 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803 (Royalmount project sector)

1. Notice of motion

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1441-18 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1441-18 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 29 mai 2024 à 17h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-18 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on May 29, 2024 at 17:30.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-05-22

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-05-22

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 16, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the May 16, 2024, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 03, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 23.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-05-23

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-05-23

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To close the meeting at 20:24.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Myriam Léger)

Myriam Léger